



ASSOCIATION DROIT AU VELO (ADAV)
ANTENNE LOCALE D'ARRAS

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER VÉLO

adresse : centre social Léon Blum, 39 avenue de l'Hippodrome à ARRAS

Les objectifs de l'atelier

Objectifs principaux :

I - Accueillir et former des personnes voulant entretenir ou réparer leur vélo.

AIDE à la réparation = réparation accompagnée, la personne qui vient doit mettre les mains dans le cambouis !

II - Donner une seconde vie à des vélos et les proposer bon marché à un public de personnes qui souhaitent se remettre en selle.

Objectifs secondaires :

- établir des **partenariats** avec d'autres associations intéressées par nos activités
- Participer à des actions de **solidarité** pour promouvoir l'usage du vélo ailleurs
- Créer du lien entre adhérents, être un lieu de **convivialité**.
- Faire connaître l'ADAV et **promouvoir l'usage du vélo**.

I. L'ACTIVITÉ D'AIDE A LA RÉPARATION

La priorité de l'atelier d'aide à la réparation est de permettre la **petite maintenance de vélos et de rendre les personnes autonomes dans l'entretien et la petite réparation de leur vélo.**

Le principe est « on répare ensemble ».

Dans le réseau L'Heureux cyclage on va même jusqu'à dire « qu'un bon bénévole est celui qui ressort les mains propres ».

L'atelier est ouvert le **jeudi de 14h à 17h ou sur rendez-vous** à atelier-arras@droitauvelo.org

L'accès à l'atelier est réservé aux **adhérents à jour de cotisation.**

(remarque : La 1ère adhésion prise après le 1^{er} octobre vaut pour l'année suivante).

Lorsqu'une personne se présente avec un vélo, **il est tout d'abord établi un diagnostic** pour évaluer le temps à passer.

Si la réparation ne peut pas être faite tout de suite (trop long et trop de personnes en même temps à l'atelier), il lui est proposé de **revenir pour un créneau réservé** avec elle. Ceci est à adapter à l'urgence pour la personne de disposer d'un vélo en l'état.

La réparation se fait avec l'adhérent.e et doit rester d'ampleur limitée. Sinon la personne est invitée à se rendre chez un vélociste car l'atelier n'est pas prestataire de service et doit pouvoir répondre aux différentes demandes. Si un vélo est trop dégradé les bénévoles ne s'engage pas à aider à la réparation.

Rien ne sort de l'atelier (vélo, matériel, pièces...) **sans l'accord du référent** atelier de l'antenne locale (Francis).

Si des **pièces neuves** doivent être utilisées (ex : câble de frein, patin de frein...), elles sont payées à l'atelier. Un tarif sera affiché.

On peut autoriser occasionnellement un échange de vélo sur place : fournir un vélo réparé contre l'apport d'un vélo réparable de qualité équivalente. Par exemple un vélo enfant trop petit.

Si une personne est en difficulté pour ramener son vélo « en panne », l'atelier peut lui proposer le **prêt d'un porte-vélo** pour auto. Par contre l'atelier ne va pas chercher les vélos à domicile.

Ponctuellement l'atelier peut prêter des vélos qui roulent et qui sont de faible valeur, en attendant que les réparations aient pu être faites avec l'adhérent.e.

Si une personne laisse son vélo à réparer à l'atelier, il lui sera demandé de signer une décharge et elle sera informée qu'au-delà d'un certain délai et après relance, un vélo non-récupéré est considéré comme don à l'association.

II. ACTIVITE DE REPARATION DES VELOS POUR LA BROC'A VELOS

Les vélos réparés pour la broc sont stockés dans une salle spécifique fermée.

Il n'y a pas de vente de vélos en dehors des broc et de ventes spécifiques.

Les bénévoles de l'atelier se déplacent au domicile pour récupérer des dons de vélo (en essayant d'éviter des déplacements pour des vélos irréparables).

Récupération des vélos

- L'atelier récupère les vélos qui lui sont donnés par des **particuliers**.

- Un accord avec le **SMAV** (organisme qui gère les déchetteries de la Communauté Urbaine d'Arras) permet également de récupérer des vélos qui sont mis en déchetterie. Ils sont stockés par le SMAV dans un hangar et des bénévoles de l'ADAV viennent régulièrement en chercher. Tous ces vélos ne sont pas amenés à l'atelier. Un tri a lieu sur place pour déterminer lesquels seront récupérés.

Réparation des vélos

Organisation d'une séance type d'atelier

- **Fiche d'intervention**

Chaque vélo (même les vélos qui ne seront pas réparés) possède sa fiche d'intervention qui est remplie par un bénévole qui en fait le diagnostic. Cette fiche doit être remplie au fur et à mesure par la personne qui répare le vélo (qui n'est pas forcément la même que celle qui a fait le diagnostic, même si c'est mieux). La fiche reste accrochée au cadre du vélo dans une pochette plastique. Elle porte un code qui est reporté sur une étiquette collée sur le cadre du vélo.

- **Contrôle technique**

Pour vérifier qu'un vélo est bon pour la vente, un contrôle technique a lieu après la réparation, avant la vente. Il sert à vérifier que le vélo sera vendu en bon état au niveau sécurité.

- **Utilisation du matériel**

L'ADAV a acheté du matériel de réparation de vélos. Ce matériel est à la disposition des bénévoles de l'atelier pour les réparations. Le plus grand soin devra être pris avec ce matériel qui devra être rangé systématiquement après utilisation.

- **Vente des vélos réparés**

La vente des vélos se fait, lors de la broc à vélo organisée chaque année par l'ADAV au printemps (pas de vente directe au local) ou celle organisée à l'université à la rentrée. Le prix des vélos est fixé par les bénévoles avant la broc.

L'argent issu de la vente des vélos sert à financer l'achat de matériel et de pièces pour l'atelier. Une partie peut être reversée à une association caritative.

Au moment de la vente, des fiches de l'ADAV sont remises aux acheteurs pour les sensibiliser en particulier sur l'éclairage et sur le vol.

- **Carnet de bord**

L'activité de l'atelier est consignée dans un carnet de bord permettant de noter ce qui s'y passe : les personnes qui sont venues se faire aider pour réparer un vélo, les vélos entrés pour réparation (dons..), les vélos réparés pour la broc, les adhésions enregistrées, les sommes d'argent reçues pour l'achat de pièces neuves...